



N°DEL49-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **DIX** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **4 MAI 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Sylvie BEZIAT-RICARD – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Alexis ARRAS
M. Pierre STETIN
Mme Gérard LE BAIL
M. Alain GODOT

Donne pouvoir à :

M. Julien DUBOIS
M. Julien RELAUX
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
Mme Bérengère SABOURAULT
M. Julien BAZUS

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Pierre STETIN – M. Gérard LE BAIL – M. Alain GODOT.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : MODIFICATION DU RANG DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10,



Vu les délibérations n°DEL47-2023 et DEL48-2023 en date du 10 mai 2023, dans leurs fonctions des 2^e et 7^e vice-présidents,

Vu la délibération n°DEL22-2023 en date du 29 mars 2023 fixant à 10 le nombre de vice-présidents,

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire et notamment l'article 34,

Considérant le non-maintien dans leurs fonctions des 2^e et 7^e vice-présidents,

Considérant que la vacance de ces deux sièges a pour effet de modifier le rang des vice-présidents en fonction, qui remontent automatiquement en fonction des vacances dans l'ordre du tableau.

Il en résulte que les vice-présidents en fonction doivent occuper désormais les rangs suivants :

- 1^{er} vice-président : M. Hervé Darrigade
- 2^{ème} vice-président : M. Grégory Rendé
- 3^{ème} vice-présidente : Mme Guylaine Dutoya
- 4^{ème} vice-président : M. Hikmat Chahine
- 5^{ème} vice-présidente : Mme Martine Dedieu
- 6^{ème} vice-président : M. Christian Carrère
- 7^{ème} vice-président : M. Philippe Castel
- 8^{ème} vice-président : M. Jean Soublin

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 31 POUR – 21 CONTRE – 1 ABSTENTION),

Article 1 : DECIDE que les vice-présidents en fonction occuperont désormais les rangs suivants :

- 1^{er} vice-président : M. Hervé Darrigade
- 2^{ème} vice-président : M. Grégory Rendé
- 3^{ème} vice-présidente : Mme Guylaine Dutoya
- 4^{ème} vice-président : M. Hikmat Chahine
- 5^{ème} vice-présidente : Mme Martine Dedieu
- 6^{ème} vice-président : M. Christian Carrère
- 7^{ème} vice-président : M. Philippe Castel
- 8^{ème} vice-président : M. Jean Soublin

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 10 mai 2023

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.